Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers : 48 En exercice : 48	Séance du : 17 décembre 2020	Date de publication : 22 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix heures, le Conseil de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - JEANPERRIN Brigitte - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - LOMBARD Danièle - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - PECOUL Christopher - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : DECARD Guillaume donne procuration à MASQUELIER Frédéric

NON REPRESENTES : FRADJ Laurence - CURTI Fabrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JEANPERRIN.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

DELEGATIONS DONNEES A MONSIEUR LE PRESIDENT MASQUELIER COMMUNICATION

*

- N° 261 –

AR Prefecture

083-200035319-20201217-C_20201217_261-DE
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président, rappelle que le Conseil lui a donné délégation de compétence.

Dans ce cadre, et afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, Monsieur le Président a été amené à signer certaines décisions listées ci-après :

Décision 2020/121	Acquérir la parcelle cadastrée à SAINT-RAPHAEL section AT n°1105, à l'euro symbolique non recouvrable.
Décision 2020/122	Louer une maison constituée de 5 pièces, d'une superficie de 104 m², située à Fréjus (Var) 1, route forestière dite des Cols, dénommée ferme Rendel, appartenant à Madame DARBY-CONNOR.
Décision 2020/123	Autoriser l'association ACTIV'PLANET dont le siège social est situé au 225 avenue de Verdun, Résidence le Delta, 83700 Saint-Raphaël, à occuper une partie de la parcelle cadastrée AO n° 946 en nature de parking public située face au pôle médical du lotissement EPSILON 2 et 3 à Saint-Raphaël (Var).
Décision 2020/124	Modification n°2 du Marché Public relative à l'étude de renaturation et de restauration morphologique et écologique avec prise en compte des projets de lutte contre les inondations entre la CAVEM et l'entreprise EGIS EAU – 34965 MONTPELLIER, afin de prolonger le délai d'exécution de la tranche ferme de 7 mois à compter de l'ordre de service de reprise n°6. Cette modification portera à 7 mois et 11 jours le délai restant de la tranche ferme.
Décision 2020/125	Approuver les termes de la nouvelle convention cadre de partenariat triennale 2020-2022 de l'Observatoire Départemental de l'Habitat du Var, à conclure entre le Département du Var, l'Etat, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et l'Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL) relative à la poursuite et au suivi de l'Observatoire Départemental de l'Habitat du Var.
Décision 2020/126	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 8 000 € (huit mille euros) à l'association Capitou Industries.
Décision 2020/127	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) à l'association Le Mas Production.
Décision 2020/128	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) à l'association de parcs d'activités La Palud-Lou Gabian Avenir.
Décision 2020/129	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) à l'association des parcs d'activités des 4 chemins.
Décision 2020/130	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Association des Parcs d'Activités de la CAVEM (APAC).
Décision 2020/131	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 43 125,44 € à l'association Initiative Var.
Décision 2020/132	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association Couveuse Interface 83.
Décision 2020/133	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association BGE Accès Conseil.
Décision 2020/134	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association Réseau Entreprendre.
Décision 2020/135	Autoriser l'acquisition de l'emprise citée ci-dessus pour un montant de 1000 € HORS TAXES (mille euros), avec une TVA de 200 € (deux cents), soit un total de 1.200 € TTC (mille deux cents), avec engagement de réaliser l'entretien du talus restant au vendeur pendant dix ans.
Décision 2020/136	Autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée à Fréjus section BM n°740 d'une superficie de 69m², à l'euro symbolique non recouvrable.

AR Prefecture
083-200035319-20201217-C_20201217_261-DE
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

Décision 2020/137	Autoriser l'acquisition de 132 m² de demi-ravin non cadastré, riverain de la parcelle section BM n°216 à Fréjus, à l'euro symbolique non recouvrable, pour les prescriptions environnementales du projet.
Décision 2020/138	Approuver le renouvellement de la candidature de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée pour être animatrice du site Natura 2000 « Embouchure de l'Argens ».
Décision 2020/139	Approuver le renouvellement de la candidature de la CAVEM pour être animatrice du site Natura 2000 « Estérel » et être chargée de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Val d'Argens partie basse », dans la continuité de son engagement et des actions déjà réalisées.
Décision 2020/140	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation de l'aménagement de la déchetterie de Fréjus site du Pôle BTP d'un coût total estimé à 1 375 000€ HT.
Décision 2020/141	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation de l'aménagement de la déchetterie de Roquebrune-sur-Argens d'un coût total estimé à 1 825 000€ HT.
Décision 2020/142	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation de la réhabilitation de l'Hôtel social « Loge toit » à Fréjus d'un coût total estimé à 165 000€ HT.
Décision 2020/143	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation de l'agrandissement du Palais des sports afin d'y créer un local de stockage d'un coût total estimé à 50 000€ HT.
Décision 2020/144	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation d'une voie alternative à la RDN 7- tronçon de la route-digue à Fréjus. La réalisation de l'opération, interviendra courant de l'année 2021.
Décision 2020/145	Solliciter de l'Agence de l'eau l'attribution d'une aide financière au titre du contrat de territoire 2020-2022, pour la réalisation d'une étude de gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement pour répondre à la problématique de pollutions des milieux aquatiques.
Décision 2020/146	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation de la réhabilitation du Centre d'Hébergement d'Urgence dénommé Villa la Lauve à St Raphaël d'un coût total estimé à 187 500€ HT.
Décision 2020/147	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la réalisation de la réhabilitation de l'accueil de jour Villa Sainte Thérèse. La réalisation de l'opération, interviendra courant de l'année 2021.
Décision 2020/148	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour réaliser l'acquisition d'équipements d'un superviseur de crue d'un coût total estimé à 210 000€ HT. La réalisation de l'opération, interviendra courant du dernier trimestre 2020
Décision 2020/149	Signer les avenants n°3, ci-annexés, aux conventions relatives à l'utilisation de l'abattement de TFPB pour les quartiers « prioritaires » de La Gabelle et de L'Agachon, ainsi que tout document y afférent.
Décision 2020/150	Attribuer, pour la saison sportive 2020-2021, une subvention de 280.000 € (deux cent quatre-vingt mille euros) à l'association Saint-Raphaël Var Volley-Ball (SRVVB), versée selon les modalités suivantes : - 100.000 € versés en octobre 2020, - 100.000 € versés en janvier 2021, - le solde de 80.000 €, en avril 2021.

AR Prefecture
083-200035319-20201217-C_20201217_261-DE
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

Décision 2020/151	Louer au 1er étage d'un bâtiment un espace de bureaux d'une superficie de 190 m², située à Saint-Raphaël (Var), 110 rue Isaac Newton à la SAS EFFIPLAST.
Décision 2020/152	Le logement constitué de 5 pièces, d'une superficie de 104 m², située à Fréjus (Var) 1, route forestière dite des Cols, dénommée ferme Rendel, dont la CAVEM est locataire, est attribué pour nécessité de service à Mr JUBLOT Guillaume, directeur de cabinet. Ce logement sera occupé en sus de Mr Guillaume JUBLOT par son épouse et leurs trois enfants.
Décision 2020/153	Fixer l'attribution au Directeur de Cabinet, d'un véhicule de fonction, Citroën C3 – 4 cv, par nécessité absolue de service
Décision 2020/154	Instaurer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire lié à l'Engagement Professionnel (CI) pour les cadres d'emplois de la filière animation.
Décision 2020/155	Attribuer, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE).
Décision 2020/156	Attribuer, pour l'exercice 2020, une subvention d'un montant de 228.520 € (deux cent vingt-huit mille cinq cent vingt euros) à l'association Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Saint-Raphaël et de ses organismes associés (COS).
Décision 2020/157	Approuver l'état des irrécouvrabilités constatées de mai 2019 à avril 2020 pour les communes de Fréjus, le quartier fréjusien de Saint-Aygulf et Saint-Raphaël présenté par la CMESE, délégataire du service public de l'assainissement, pour des montants totaux de : - 8.702,60 € huit mille sept cent deux euros et soixante centimes pour Fréjus, - 2.062,92 € deux mille soixante-deux euros et quatre-vingt douze centimes pour le quartier fréjusien de Saint-Aygulf, - 17.180,08 € dix-sept mille cent quatre-vingt euros et huit centimes pour Saint-Raphaël.
Décision 2020/158	Mettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical, au titre de l'année 2021, pour les salariés des commerces de détail alimentaire situés sur le territoire de la CAVEM pour douze dimanches.
Décision 2020/159	Emettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical, au titre de l'année 2021, pour les salariés des établissements de commerce de détail des communes des Adrets de l'Estérel, de Puget sur Argens et Roquebrune-sur-Argens, pour les branches d'activités ci-dessous, pour douze dimanches.
Décision 2020/160	Adopter les modifications du tableau des effectifs telles que définies ci-dessus par la création de postes nécessaires aux recrutements et aux promotions et par la suppression des postes libérés.
Décision 2020/161	Marché relatif à la maintenance et l'exploitation de type P2/P3 des installations thermiques, hydrauliques et aérauliques de la CAVEM et la société C.M.T SERVICES – 13290 AIX EN PROVENCE, et ce pour un montant minimum de 50.000,00 € HT et un montant maximum de 250.000,00 € HT par an (les seuils minimum et maximum seront calculés au prorata temporis pour la période initiale), et attribué sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif après correction s'établissant à 55.911,00 € HT.
Décision 2020/162	Solliciter de l'Agence de l'eau l'attribution d'une aide financière de 7500€ au titre du Contrat de territoire 2020-2022, pour la réalisation de l'action 1.1 du volet « Eau et urbanisme » du contrat consistant à la sensibilisation des services urbanisme aux différentes thématiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques pour un coût prévisionnel total de 15 000€ HT.
Décision 2020/163	Solliciter de l'Agence de l'eau l'attribution d'une aide financière de 416 852,50€ au titre de l'Appel à Projet Rebond Eau Biodiversité Climat 2020/2022 pour la réalisation de l'action 2.9 du volet « Amélioration du fonctionnement de système d'assainissement par temps de pluie » du Contrat de territoire 2020/2022 consistant à un programme de réhabilitation de 5

AR Prefecture
083-200033319-20201217-C_20201217_261-DE
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

	postes de refoulement d'eaux usées pour l'année 2020.
Décision 2020/164	Désigner Maître Philippe Campolo, du cabinet LLC, avocat au barreau de Draguignan, pour représenter la CAVEM dans le cadre du référé expertise diligenté par la société COGEDIM préalablement à la construction d'un ensemble immobilier composé de 10 bâtiments à usage d'habitation dans le secteur du Capitou, Chemin de la Baume, sur la Commune de Fréjus, la COGEDIM ayant souhaité que les opérations d'expertise se déroulent au contradictoire de la CAVEM en tant que gestionnaire des ouvrages hydrauliques du Reyran.
Décision 2020/165	Marché relatif à la mise en valeur du Château d'Eau de Puget-sur-Argens – lot n° 2 : Métallurgie, entre la CAVEM et la société DIABOLIC Ferronnerie d'Art. sise Actiparc du Cerceron 17 rue Denis Papin 83700 SAINT-RAPHAEL, et ce pour un montant de 2.330,00 € HT.
Décision 2020/166	Marché subséquent n°1 relatif à la « fourniture et l'acheminement d'électricité - Lot 1 : Segment C5 – Comptage de puissance inférieur à 36 KVA » entre le groupement de commande CAVEM (coordonnateur), la Régie du Théâtre et la société EDF - 13015 MARSEILLE Cedex et ce pour un montant estimatif s'établissant à **44.648,24€HT** et réparti comme suit : 4.379,28 € HT pour la régie du théatre le Forum et 40.268,96 €HT pour la CAVEM.
Décision 2020/167	Signer la Convention Partenariale Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2022 ci-annexée entre, d'une part, l'État, la ville de Fréjus, la ville de Saint-Raphaël, la CAVEM et la Caisse d'Allocations Familiales du Var et, d'autre part, le CLJ, ainsi que tout document y afférent.
Décision 2020/168	Modification n°2 du Marché Public relative à l'élaboration du Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable de Roquebrune sur Argens, mise en cohérence des Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable communaux, élaboration d'un Schéma Inter-Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie entre la CAVEM et la société SETEC HYDRATEC SAS - 13127 VITROLLES, et ce afin de réaliser des zonages AEP dans les communes de Puget-sur-Argens et des Adrets de l'Estérel et d'analyser les données du Rapports Annuels du délégataires 2019 pour les 5 communes et ce pour un montant de 4.035,00 € HT, représentant 3,43 % du montant du marché initial, et entrainant la création de 2 prix nouveau (X7 et X8). Le financement de cette dépense sera assuré par les crédits inscrits au budget de l'exercice courant sous la ligne budgétaire : 2031 – BUDGET EAU.
Décision 2020/169	Solliciter du Conseil Départemental l'attribution d'une aide financière au titre du dispositif d'aide aux EPCI, du montant le plus élevé possible pour la première tranche de la reconstruction du siège administratif de la CAVEM : bâtiment à hautes performances énergétiques d'un coût total estimé à 7 820 000€ HT. La réalisation de l'opération, interviendra courant de l'année 2021.
Décision 2020/170	La procédure n°2020F003 relative au Terrassement et à la construction des réseaux d'eau potable sur le site de Gargalon – Travaux de génie civil – Commune de Fréjus, est classée sans suite au motif d'un intérêt général du fait d'une imprécision dans la définition des besoins.
Décision 2020/171	La procédure n°2020F008 relative au Suivi-animation du Programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé « Rénover pour habiter mieux », est classée sans suite au motif d'un intérêt général du fait d'une incomplétude administrative ne rendant pas possible la notification du marché.
Décision 2020/172	Accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un bureau pour un agent de proximité de la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Apprentissage de la Région au sein des locaux du Service Emploi-Formation.

AR Prefecture
[illegible]
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

Décision 2020/173	Marché relatif au marché à bons de commande pour le nettoyage, le curage et l'entretien de cours d'eau urbains entre la CAVEM et la société CNS ARTEMIS – 83700 Saint-Raphaël, et ce pour un montant minimum de 100.000,00 € HT et un montant maximum de 250.000,00 € HT par an (les seuils minimum et maximum seront calculés au prorata temporis pour la période initiale), et attribué sur la base d'un Détail Quantitatif Estimatif s'établissant à 120.566,00 € HT.
Décision 2020/174	Signer la convention, jointe à la présente, ainsi que tous documents afférents, entre la CAVEM et le docteur Laborde, pour assurer une mission de conseil et d'assistance auprès des services communautaires, en tant que collaborateur bénévole occasionnel.
Décision 2020/175	Créer une activité accessoire de Conseiller auprès du Président, à compter du 6 novembre 2020, afin d'assurer des missions d'accompagnement et d'expertise sur les différents projets transversaux impliquant la commune de Saint-Raphaël et l'intercommunalité.
Décision 2020/176	Créer un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'attaché territorial (catégorie A), afin de mener à bien ces interventions archéologiques pour une durée prévisible de 1 an, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus. La rémunération de l'agent contractuel sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant de ce grade.
Décision 2020/177	Créer un poste de rédacteur à temps complet.
Décision 2020/178	Signer la convention tripartite pour l'exercice de la fonction de représentant territorial des gardes et agents du littoral auprès du Conservatoire du littoral.
Décision 2020/179	Marché relatif à la gestion du quai de transfert, de la Déchèterie de la Palissade et transport des déchets entre la CAVEM et la société PROPOLYS – 83300 Draguignan, et ce sur la base d'un montant estimatif de 6.157.914,35 € HT (incluant les plus-values) pour la solution de base + les variantes n°1, n°2 et n°3 pour la période initiale de 3 ans.
Décision 2020/180	Désigner des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA.
Décision 2020/181	Solliciter de l'Agence de l'eau l'attribution d'une aide financière de 8845€ au titre du contrat de territoire 2020-2022, pour la réalisation de l'action 2.2 du volet « Amélioration du fonctionnement de système d'assainissement par temps de pluie » du contrat consistant en un diagnostic réseau complémentaire aux schémas directeurs : campagnes de passage caméra, d'un coût total d'opération prévisionnel de 17 690€ HT.
Décision 2020/182	Autoriser une dernière prorogation du délai pour la signature de l'acte de vente du lot 14 du lotissement EPSILON II à la SCI EPSILON 2, au 31 mars 2021.
Décision 2020/183	Modification n°2 du Marché Public relative au marché d'assurance pour les besoins de la CAVEM – Lot 6 : « Prestations statutaires » entre la CAVEM et le groupement conjoint non solidaire SOFAXIS (mandataire) / CNP Assurances – 18110 VASSELAY, et ce pour un montant de 8.551,53 €HT, représentant 7,85% (avenants 1 à 2 inclus) du montant du marché initial afin d'intégrer l'augmentation de la masse salariale sur l'année 2019 dans la cotisation annuelle.
Décision 2020/184	Autoriser la constitution des servitudes pour un montant total de 1.100€ (mille cent euros).
Décision 2020/185	Solliciter de l'Agence de l'eau au titre du Contrat de territoire 2020/2022 l'attribution d'une aide financière de 41 850,45€ pour un coût total prévisionnel d'opération de 83 700,90€ HT afin de procéder à la réhabilitation du réseau d'eaux usées situé impasse des Marsouins à Puget sur Argens.

AR Préfecture
083-200035319-20201217-C_20201217_261-DE
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

Décision 2020/186	Modification de marché public n°1 relative à la mise en œuvre d'écrans acoustiques sur le secteur des platanes – RDN7 Commune de Puget-sur-Argens entre la CAVEM et la société AGILIS – 84250 LE THOR, donnant lieu à la création des prix nouveaux (PN 3.1 à PN 3.6) et ce afin de garantir la propreté et la sécurité de l'opération objet du marché. La présente modification de marché public n°1 introduit une moins-value résultant de la différence entre le montant des prix nouveaux (+ 28.131,00 € HT) et la moins-value au titre des modifications des prestations prévues au marché initial (- 28.204,10 € HT) soit un montant de – 73,10 HT (– 87,72 € TTC), représentant - 0,028 % du montant du marché initial.
Décision 2020/187	Modification n° 1 du Marché Public relative à l'Etat des lieux et intégration de protocoles pour la gestion du risque inondation dans le cadre du projet INTERREG ALCOTRA RISQ'EAU entre la CAVEM et la société PREDICT SERVICES - 34170 CASTELNAU LE LEZ, afin d'acter la création d'un prix forfaire nouveau (PN 5 WP 4.5) relatif à la « *rédaction d'un protocole de gestion et d'utilisation des données provenant des stations de mesures en temps-réel s'intégrant aux plans de gestion des alertes existants pour la CACPL et le SMIAGE. Proposition de messages automatiques envoyés au gestionnaire par les stations de mesures* » pour un montant de 2.800,00 € HT soit 3.360,00 € TTC, représentant 33,33 % du montant du marché initial. Le financement de cette dépense sera assuré par les crédits inscrits au budget de l'exercice courant sous la ligne budgétaire 617.
Décision 2020/188	Solliciter de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une aide financière au titre du CRET 2020-2022, pour la réalisation de l'action 2.1 de l'Axe 2 : neutralité carbone » consistant à la réalisation d'études et de prestations intellectuelles indispensables à la réalisation de l'opération de reconstruction du siège de la CAVEM - bâtiment à haute performance énergétique. Le coût prévisionnel de l'assistance technique à maitrise d'ouvrage, des études et prestations intellectuelles hors AMO performance énergétique s'élève à 1 076 400€ HT. Le taux d'aide inscrit au CRET pour cette phase de l'opération étant de 15%, la CAVEM sollicite l'attribution d'une aide financière d'un montant de 161 460€.
Décision 2020/189	Reporter le délai pour la signature de la promesse de vente au 20 mai 2021.
Décision 2020/190	Modification n°2 du Marché Public relative au marché d'assurance pour les besoins de la CAVEM – Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile entre la CAVEM et la SMACL – 79031 NIORT Cedex 9, et ce pour un montant de 3.644,67 €HT, représentant 11,49 % (avenants 1 à 2 inclus) du montant du marché initial afin prendre en compte le montant réel de la masse salariale sur l'année 2019 dans la cotisation annuelle.
Décision 2020/191	Modification n° 7 du Marché Public relative au marché de Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur la commune de Roquebrune sur Argens entre la CAVEM et le groupement PIZZORNO ENVIRONNEMENT (mandataire) / DRAGUI-TRANSPORT - 83300 Draguignan, et ce pour un montant de - 62.934,44 € HT soit - 69.227,88 € TTC, représentant - 1,28 % du montant du marché initial « toutes les modifications du Marché Public comprises ».
Décision 2020/192	Modification n°2 du Marché Public relative au terrassement et à la construction des réseaux d'eau potable sur le site du Gargalon – Commune de Fréjus entre la CAVEM et la société EIFFAGE GENIE CIVIL TERRASSEMENT - 78140 Vélizy-Villacoublay, pour un montant de 36.595,10 € HT représentant + 4,98 % du montant du marché initial et ce afin d'acter les modifications suivantes : - Création de prix nouveaux suite au Covid-19 (Prix nouveaux 5.1.1 à 5.1.17). - Création d'un prix nouveau pour une étude G3 falaise (Prix nouveau 6.1). - Création de prix nouveaux suite à un arrêt de chantier partie réseau (Prix

AR Prefecture
083-200035319-20201217-0_2020121_Covid-19
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

	nouveaux 5.1.1, 7.1, 7.2, 7.3). - Modification du détail quantitatif et estimatif (moins-value et plus-value après accostage) - Délai supplémentaire de travaux (+ 4 semaines)
Décision 2020/193	Accepter les termes de la convention de financement établie entre la Caisse des Dépôts et la CAVEM.

A la suite de cet exposé,

Le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des décisions signées par Monsieur Frédéric MASQUELIER en vertu de ses délégations de compétence.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à délibérer.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A SA DEMANDE,
APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Frédéric MASQUELIER

AR Prefecture

083-200035319-20201217-C_20201217_261-DE
Reçu le 22/12/2020
Publié le 22/12/2020

Signature numérique de Frederic MASQUELIER
Président
Le 22/12/2020 09:10:50